CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): M. JEAN-MARC PERRIN / MME SABINE BERNASCONI

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 24 Juillet 2020

OBJET: Convention d'adhésion au dispositif « pass» mis en place par Provence Tourisme, Agence de Réservation et de Développement Touristique (ARDT).

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'approuver le principe d'un partenariat avec l'association Provence Tourisme dans le cadre de l'opération « pass ».

À l'unanimité

Madame MILON ne prend pas part au vote.

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice des assemblées